



MAIRIE DE MORANGLES

☎ : 03.44.26.78.39

Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le 8 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marianne LEMOINE, Maire.

Etaient Présents : Marianne Lemoine, Brigitte Chartier – Duraincy, Véronique Lafarge, Lionel Caron, Domingo Pelayo Martinez, Thierry Decramp, Cédrik Jamroz.

Absentes excusées : Marie Le Bouquin excusée,

Absentes : Agnès Quinterne et Virginie Vinchon.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Avant de débiter, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Brigitte Chartier-Duraincy est proposée puis désignée pour assurer ces fonctions.

DELIBERATIONS

Décision modificative pour l'amortissement des sommes versées au SE60

Suite au versement d'une aide versée par le SE60 pour l'acquisition des lanternes LED, il convient d'amortir cette subvention d'équipement sur une durée maximale de 30 ans.

Le Maire propose d'amortir cette somme de 11 609.01 € sur 10 ans. Il faut donc abonder en dépenses de fonctionnement le compte 6811 ainsi que le compte 280412 en recettes d'investissement (soit 1 160.90 €) pour conserver l'équilibre budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Adhésion groupement de commandes pour la voirie

En vue de l'entretien courant des voiries sur la commune, le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes de la Thelloise du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Le Maire précise que cette adhésion n'engendre aucune obligation pour la commune de passer commande.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

SE60 - Eclairage public

Après étude, le conseil municipal abandonne l'idée d'éteindre l'éclairage public entre 23h00 et 5h00. Le risque de déprogrammation à terme des lanternes ainsi que des travaux onéreux sur l'installation à prévoir ne permettent pas à la commune une économie suffisante pour procéder à ce changement. En raison de la volatilité du prix de l'énergie, le conseil municipal a décidé d'étudier un abaissement supplémentaire de 30 % de l'éclairage public.

Concertation publique prison

Suite à la réunion avec l'APIJ Le maire présente le calendrier de concertation pour le projet de construction de la maison d'arrêt.

MAM - Assistante maternelle

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'y a plus d'assistantes maternelles depuis septembre 2022. Pour pallier ce problème de garde de jeunes enfants le Maire propose de valoriser ce métier. Une visite de la MAM (maison d'assistantes maternelles) à Gouvieux a également été organisée pour une étude de faisabilité sur la commune.

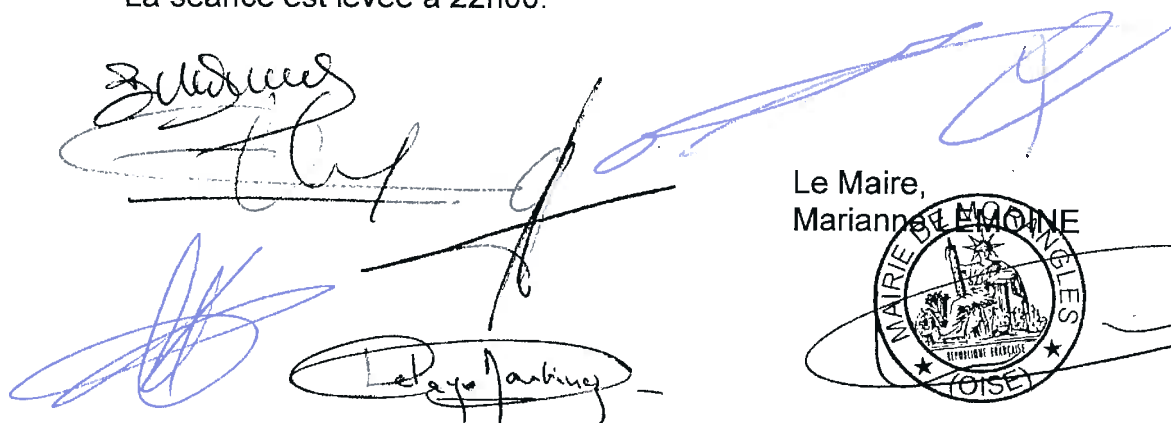
Bulletin

Suite au départ à la retraite de l'imprimeur de Persan, le bulletin sera édité par l'imprimerie Bédu à Gouvieux.

Vin chaud

Le vin chaud sera organisé après le marché de Noël le mardi 13 décembre à 18h30.

La séance est levée à 22h00.



Le Maire,
Marianne LEMOINE

